

TRAITEMENTS SPECIAUX.

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 09/09/1988**Juridiction / Nature** ARRETE**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006156904>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La délivrance des appareils de prothèse dentaire n'est effectuée que s'il s'agit d'appareils fonctionnels ou thérapeutiques ou nécessaires à l'exercice d'une profession. [...] Lorsqu'il s'agit de prothèses fonctionnelles ou thérapeutiques, cet avis peut faire l'objet d'une contestation dans les conditions prévues à l'article 45 du présent règlement ; en ce cas, l'expert désigné [...]

[...] Les malades ne doivent quitter leur domicile que si le praticien le prescrit dans un but thérapeutique. Les heures de sortie autorisées sont inscrites par le praticien sur la feuille de maladie. [...] La caisse peut autoriser le déplacement du malade, pour une durée indéterminée, si le médecin traitant l'ordonne dans un but thérapeutique ou par convenance personnelle justifiée du malade et après avis [...]

[...] L'avis du contrôle médical est rendu au vu d'un dossier médical établi par le médecin traitant comportant, outre le diagnostic précis et confirmé par les examens nécessaires, un programme thérapeutique [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE du 9 septembre 1988, « TRAITEMENTS SPECIAUX. ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006156904> (consulté le 27 août 2026).